

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Drôme

Valence, le 17 juillet 2017

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Drôme,

Division de
l'Organisation
Scolaire - 1^{er} degré

Rythmes scolaires
Rentrée 2017
Affaire suivie par
S. JAMON

Téléphone
04 75 82 35 12
Télécopie
04 75 82 35 10

Courriel :
ce.26i-moyens-1deg@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26 015 Valence Cedex

Adresse des bureaux :

Place Louis Le Cardonnel
Cité Brunet
26 015 Valence Cedex

Conformément à l'article D 521-11 du code de l'éducation et suite à votre lettre du 10 juillet 2017 par laquelle vous sollicitez un réexamen de votre demande de passage à 4 jours, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme, décide d'adapter les horaires scolaires sur 4 jours pour les écoles de votre commune comme suit à compter du 1er septembre 2017, pour trois ans, soit jusqu'au 31 août 2020 :

EPPU E.P.PU 0260732E

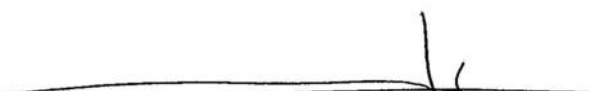
lundi :	8h30-11h30 13h30-16h30
mardi :	8h30-11h30 13h30-16h30
mercredi :	pas de cours
jeudi :	8h30-11h30 13h30-16h30
vendredi :	8h30-11h30 13h30-16h30

LES CHASSIS E.P.PU 0260733F

Lundi :	8h30-11h30 13h30-16h30
mardi :	8h30-11h30 13h30-16h30
mercredi :	pas de cours
jeudi :	8h30-11h30 13h30-16h30
vendredi :	8h30-11h30 13h30-16h30

En conséquence les horaires mentionnés sur l'arrêté n°2017-06 du 6 juillet 2017 publié au recueil des actes de la préfecture de la Drôme sont caducs et feront l'objet d'une régularisation lors du prochain CDEN.

Pour le Recteur et par délégation,
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale,



Mathieu SIEYE

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Le Village
26600 MERCUROL-VEAUNES

CPI : Madame Ansart inspectrice de l'éducation nationale de la
circonscription de Valence Centre Nord